Procédure pour les activités dont l'inscription se fait par session

fadoq
Club FADOQ de Brossard

Session d'automne :

Inscription en personne lors de journées d'inscriptions. (Aucune préinscription)

- Carte FADOQ et bciti valides sont requises au moment de l'inscription;
- Aucune inscription ni liste d'attente si les cartes ne sont pas valides.

Session d'hiver :

Courriel d'invitation pour une préinscription des personnes inscrites à l'automne.

- Priorité accordée **seulement** pour le même cours que celui suivi à l'automne;
- S'il n'y a pas de réponse au courriel d'invitation, la place est libérée.

Après la fin de la préinscription, toute personne peut s'inscrire à un cours en contactant la personne responsable en cliquant sur la petite enveloppe jaune à côté de son nom sur notre site web.

Réponses aux questions fréquemment posées :

- Le paiement des activités se fait par chèque à l'attention de Club FADOQ de Brossard ou en argent comptant;

- Si la carte FADOQ ou bciti vient à échéance en cours de session, elle doit être renouvelée pour que la personne puisse poursuivre l'activité;

- Aucune inscription ne sera acceptée après le 2e cours de la session, même si des places demeurent disponibles. La personne qui s'inscrit au 2e cours paie au prorata du nombre de cours;

- Même si une personne sait qu'elle ne pourra être présente à tous les cours d'une session, si elle s'inscrit, elle doit payer pour l'ensemble de la session;

- Selon la politique de remboursement des activités, aucun remboursement n'est accordé pour un abandon après le 2e cours sans raison majeure ou pour une absence en cours de session.

Adopté au Conseil d'administration du 6 décembre 2023